

Budget de fonctionnement 2019-2020

Université 
de Montréal et du monde.



Table des matières

Mot du recteur	5
L'UdeM en 2019	7
Le budget en bref	8
Orientations budgétaires	11
Principes d'allocation budgétaire	13
Budget de fonctionnement 2019-2020	19
Vue d'ensemble	19
Les revenus	21
Hypothèses budgétaires	22
Les dépenses	25
Hypothèses budgétaires	26
Données budgétaires	31
Sommaire des revenus et des dépenses	32
Sommaire des revenus	33
Sommaire des dépenses	34
Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement	35
Enseignement et recherche	36
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	37
Services à l'enseignement et à la recherche	38
Administration	39
Gestion des immeubles	40
Services aux étudiants	41
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)	42
Services auxiliaires	43

ANNEXES

1. Orientations budgétaires : document adopté par Conseil de l'UdeM	46
2. Le processus budgétaire	50
3. La structure budgétaire de l'UdeM	53

Mot du recteur

J'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement 2019-2020 de l'Université de Montréal.

L'UdeM présente un budget excédentaire pour la quatrième année d'affilée. C'est en soi une excellente nouvelle, et je pense qu'il faut nous féliciter collectivement d'avoir bien géré l'argent qui nous est confié par l'État et par nos étudiants. L'excédent, comme nous nous y sommes engagés, servira à rembourser notre déficit accumulé, dont le poids va en s'amenuisant au fil des ans. Que ce soit en termes nominaux ou en termes relatifs, nous sommes moins endettés qu'avant : c'est un risque qui pèse un peu moins lourd sur notre communauté universitaire.



Mais surplus *budgétaire* n'est pas toujours signe de santé *financière*. Il peut même arriver qu'un excédent traduise une inadéquation du budget avec les attentes de la société. Je pense que c'est le cas en ce moment au Québec, où les attentes n'ont jamais été aussi grandes à l'endroit des universités et les ressources si peu au rendez-vous. Les universités ont entre leurs mains l'avenir professionnel de la génération qui monte et, à travers le savoir, une partie des solutions aux enjeux qui fragilisent notre monde. Des responsabilités immenses, qui nécessitent des ressources conséquentes.

Dans son plus récent budget, le gouvernement du Québec a honoré l'engagement pris par le gouvernement précédent de réinvestir dans le réseau universitaire. Mais au moment où l'économie québécoise roule à un régime soutenu et où les finances publiques dégagent enfin des marges de manœuvre, on se serait attendu à un effort plus affirmé. En outre, la dérèglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers, présentée comme une source de revenus supplémentaires, risque plutôt de déclasser les établissements de langue française, dont le bassin de recrutement n'a rien de comparable avec celui du monde universitaire anglophone.

Depuis que je suis entré en fonction, en juin 2010, la dépense *par étudiant* a augmenté de 2,6 % à l'Université de Montréal pendant qu'elle croissait de 21 % à l'Université de Toronto et de 27,8 % à l'Université d'Ottawa. En 2010, l'Université de la Colombie-Britannique déboursait 2000 \$ de plus que nous par étudiant, ce qui était déjà considérable : elle en dépense maintenant 5000 \$ de plus que l'UdeM!

C'est la triste réalité, qui ne se reflète pas dans le présent budget. Et pour un recteur, c'est un risque bien réel pour la qualité de la formation que nous offrons et la menace d'une pression induite sur un système universitaire déjà à bout de ressources.

Nous n'en continuerons pas moins à gérer ensemble et de manière responsable une université qui se classe parmi les 100 meilleurs établissements universitaires dans le monde.

Bonne lecture !

Le recteur,
Guy Breton



L'UdeM en 2019

1

AU QUÉBEC

L'UdeM forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle d'enseignement supérieur du Québec.

3

AU CANADA

Avec des revenus de recherche dépassant le demi-milliard de dollars, l'UdeM figure au 3^e rang des universités canadiennes les plus dynamiques en recherche.

90

AU MONDE

L'UdeM se situe au 90^e rang du classement du *Times Higher Education* et figure dans le groupe des cinq meilleures universités de langue française.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le nouveau site Web de l'Université de Montréal.

umontreal.ca

Le budget en bref

828,6 M\$

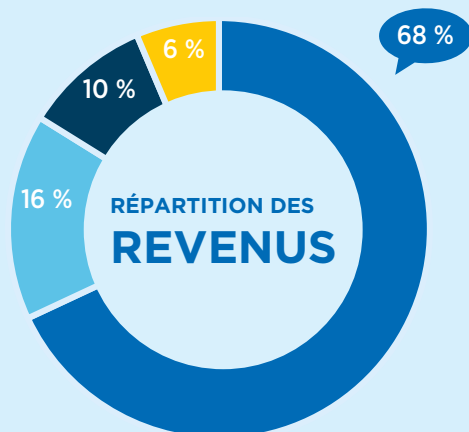
REVENUS

Le budget de fonctionnement 2019-2020 totalisera des revenus de 828,6 M\$, une hausse de 2,5 % par rapport à l'an dernier.

824,6 M\$

DÉPENSES

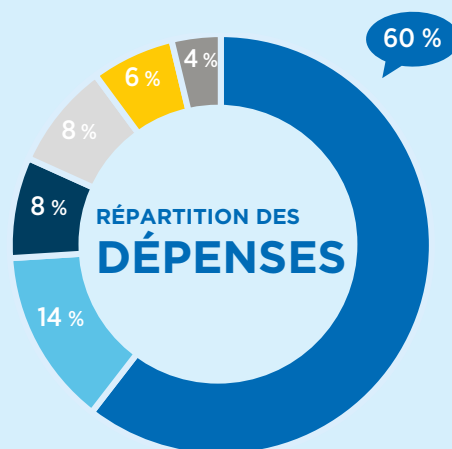
Les dépenses prévues pour l'exercice 2019-2020 se chiffrent à 824,6 M\$, en hausse de 2,7 % ou 22 M\$. Les dépenses salariales représentent plus de 75 % de toutes les dépenses de l'UdeM.



BUDGET 2019-2020	
Subvention de fonctionnement	565,2 M\$
Droits de scolarité et frais d'admission	132,8 M\$
Autres revenus	77,7 M\$
Activités autofinancées	52,9 M\$
828,6 M\$	

BUDGET 2019-2020

498,6 M\$	Enseignement et recherche
111,7 M\$	Soutien à l'enseignement et à la recherche
63,8 M\$	Administration
67,1 M\$	Gestion des immeubles
52,4 M\$	Services autofinancés
31,0 M\$	Autres dépenses
824,6 M\$	



4,0 M\$

SOLDE BUDGÉTAIRE

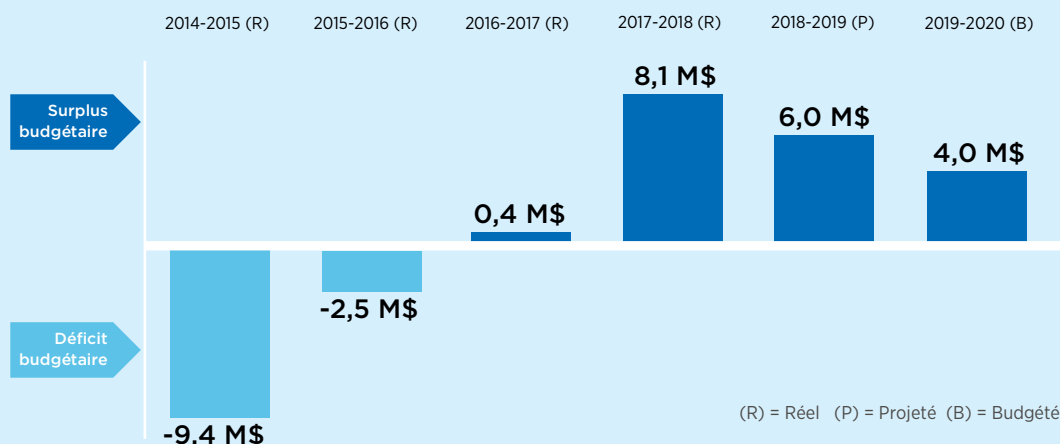
Le présent budget inscrit un surplus de 4,0 M\$. Comme elle s'y est engagée, l'UdeM affectera la totalité de ce surplus au remboursement de son déficit accumulé, qui passera ainsi de 150,2 M\$ à 146,2 M\$.

+ 40

EFFECTIF ÉTUDIANT

L'UdeM prévoit une hausse de 40 étudiants bruts l'an prochain sur un total de plus de 39 000 étudiants, ce qui se traduira par une légère augmentation de revenus de 1,7 M\$.

ÉVOLUTION DU SOLDE D'EXERCICE



1,1 %

ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE

En trois ans, entre 2016-2017 et 2019-2020, les dépenses de l'UdeM auront augmenté, selon nos projections, de 8,9 % et les revenus de 10 % : l'écart, de 1,1 point de pourcentage, explique en bonne partie le comblement progressif du déficit accumulé.

5 M\$

TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE

Le présent budget alloue 5,0 M\$ à la réalisation de projets liés à la transformation institutionnelle en 2019-2020.

AUTRES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Pour l'ensemble des graphiques du budget de fonctionnement 2019-2020, consultez la présentation faite aux instances par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures.



Orientations budgétaires

En préparation du budget de fonctionnement 2019-2020, le Conseil de l'UdeM a adopté à l'automne 2018 des orientations qui ont guidé les différents acteurs du processus dans la rédaction du présent document. Ces orientations se divisent en deux formes : les orientations systémiques, qui portent sur les grands paramètres budgétaires, et les orientations opérationnelles, qui sont davantage dictées par le contexte général. Consultez, en annexe, le texte complet des orientations budgétaires adoptées par le Conseil.

ORIENTATIONS SYSTÉMIQUES

- Déposer un budget à l'équilibre, prévoyant le remboursement de la moitié du déficit accumulé sur un horizon d'environ 20 ans.
- Contrôler la croissance des dépenses en s'assurant à la fois du respect des objectifs stratégiques et financiers institutionnels ainsi que du bon fonctionnement des unités.
- Adapter les règles d'allocation budgétaire en fonction du nouveau modèle de financement qui a été implanté par le gouvernement en visant particulièrement la bonification du financement des cycles supérieurs.
- Appuyer toutes les unités en assurant un niveau de ressources leur permettant de répondre à leurs obligations et de se développer.
- Soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique de l'Université.

ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

- Maintenir un environnement de travail et d'études inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel.
- Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils qui auront été priorisés dans le Plan institutionnel de soutien à la réussite, notamment à l'égard du soutien financier aux études.
- Appuyer le développement des activités de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de la formation et de la recherche.
- Organiser des activités visant à répondre aux besoins de formation de la population et à favoriser la croissance des étudiants aux cycles supérieurs notamment dans une optique de maillage entre l'enseignement et la recherche.
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études en favorisant la mobilité étudiante et l'intégration des étudiants de l'extérieur du Québec.
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation.
- Mettre en œuvre les actions favorisant le déploiement de la stratégie numérique en appui aux missions d'enseignement et de recherche.
- Appuyer le développement des relations avec les diplômés, les partenariats et la démarche philanthropique.
- Appuyer l'essor d'initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l'engagement et l'action citoyenne.



Principes d'allocation budgétaire

Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

LES SERVICES

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées sur une base historique, c'est-à-dire à partir des enveloppes de l'année précédente auxquelles s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes d'employés. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement *ad hoc* selon les priorités du moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1 % des enveloppes des unités.

Il y a quelques années, l'UdeM avait introduit une nouvelle règle visant à ajuster la base budgétaire de la Direction des immeubles et de la Direction de la prévention et de la sécurité afin de couvrir en partie les hausses de leurs dépenses autres que salariales. L'intention était d'étendre éventuellement cette mesure à l'ensemble des unités, mais le contexte budgétaire rend la chose impossible pour l'instant. Aussi, seules la Direction des immeubles et la Direction de la prévention et de la sécurité verront cette année leur base budgétaire ajustée, respectivement de 102 494 \$ et de 25 421 \$.

LES FACULTÉS

Les enveloppes allouées aux facultés obéissent aux mêmes principes, mais, depuis 2007-2008, elles sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais également tient compte des revenus procurés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur le nombre d'étudiants inscrits.

En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie aussi en fonction de l'effectif étudiant (en équivalents temps complet). La formule change cependant dans le présent budget afin de soutenir nos efforts de recrutement d'étudiants de 2^e et de 3^e cycle et de bonifier le financement facultaire des cycles supérieurs. Pour chaque nouvel étudiant de 1^{er} cycle, une faculté continuera de recevoir 50 % des revenus d'enseignement additionnels générés (droits de scolarité et subvention), comme c'est le cas depuis 2013-2014, mais à compter de 2019-2020, les variations du nombre d'étudiants de 2^e cycle seront financées, à la hausse comme à la baisse, à hauteur de 60 % des revenus d'enseignement et celles d'étudiants de 3^e cycle à 70 %. En cas de baisse cependant, passé un seuil établi sur la base du nombre d'étudiants en 2017-2018, le taux appliqué sera de 50 % pour tous les cycles. Pour les facultés, cette nouvelle formule se traduira l'an prochain par une hausse budgétaire globale de l'ordre de 430 000 \$.

Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente. Il existe également un mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. Annoncé comme une mesure temporaire dans

les budgets de 2017-2018 et de 2018-2019, le taux de 100 \$ par crédit applicable au financement des variations positives d'étudiants qui surviennent dans l'année continuera de s'appliquer pour le 1^{er} cycle, tandis qu'il passera à 120 \$ par crédit au 2^e cycle et à 140 \$ par crédit au 3^e cycle. Et ce barème de financement est celui qui s'appliquera à l'avenir.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est effectuée sur les enveloppes budgétaires. Depuis 2010-2011, facultés et services sont mis à contribution à hauteur de 1 % de leurs budgets respectifs pour financer les priorités institutionnelles et de 1,5 % pour réduire le déficit courant ou rembourser la dette. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire : chacune d'elles verse l'équivalent de 1,5 % de son enveloppe budgétaire à cette fin.

LE FINANCEMENT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Jusqu'en 2018-2019, un étudiant venu de l'extérieur du pays acquittait des droits de scolarité de base – les mêmes que ceux payés par un étudiant québécois – et une somme forfaitaire dont le montant était fixé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et variait selon le cycle d'études et la discipline. Cette somme forfaitaire était renvoyée à Québec et, en retour, Québec versait à l'Université trois subventions (Enseignement, Soutien, Terrains et bâtiments), comme pour tout autre étudiant du Québec. Seuls six secteurs dit « dérèglementés » (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration, droit) étaient soustraits à cette règle : dans leur cas, l'étudiant de 1^{er} cycle payait les droits de base et une somme forfaitaire fixée par l'Université, qui conservait l'ensemble des sommes perçues auprès de l'étudiant et ne recevait que la subvention Terrains et bâtiments.

À compter de l'automne 2019, la dérèglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers s'étendra à tous les programmes de 1^{er} cycle ainsi qu'aux programmes de 2^e cycle autres que les programmes de recherche. Dès lors, les universités conserveront dans leur totalité les droits de scolarité et les sommes forfaitaires perçus auprès des étudiants étrangers – à l'exception des étudiants français et belges, qui, en vertu d'ententes intergouvernementales, continueront de payer les mêmes droits que les étudiants canadiens non-résidents du Québec. Chaque établissement aura la liberté de fixer lui-même le montant des droits totaux qu'il exige de ses étudiants étrangers, à condition que ce montant soit égal ou supérieur à celui des droits de scolarité exigés des Canadiens non-résidents du Québec. Par conséquent, le MEES cessera de verser aux universités les subventions d'enseignement, de soutien et de terrains et bâtiments pour ces étudiants, incluant les étudiants des six secteurs déjà dérèglementés.

Au cours des prochains mois, l'UdeM va procéder à l'analyse de ces nouvelles règles tarifaires pour déterminer précisément la hauteur des droits de scolarité qu'elle exigera des étudiants étrangers. Pour l'exercice 2019-2020, elle se limitera à appliquer aux étudiants étrangers, qu'ils soient inscrits à un programme réglementé ou dérèglementé, la même hausse des droits de scolarité (3,6 %) que pour les étudiants du Québec.

En même temps qu'il a dérogé en bonne partie les droits de scolarité des étudiants étrangers, le ministère a prévu une allocation de soutien pour aider les universités francophones à recruter à l'extérieur du pays et accroître ainsi le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des programmes offerts en français. Le versement de cette allocation sera étalé sur les trois prochaines années et rien ne garantit la récurrence de cette subvention à terme. En 2019-2020, l'UdeM devrait pouvoir compter sur une somme nette de 1,4 M\$ pour soutenir ses efforts de recrutement international.

UNE NOUVELLE PONDÉRATION DES DISCIPLINES

En 2018-2019, le ministère a introduit une nouvelle grille de pondération des disciplines dans le calcul de la subvention de la fonction Enseignement.

Dans le présent budget, l'Université applique la nouvelle pondération, tout en l'adaptant à ses spécificités disciplinaires. Cette repondération interne lui permet de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estime désavantagés par la méthode de calcul de l'État.

NOUVELLE GRILLE DE PONDÉRATION DES DISCIPLINES DU MEES	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
Médecine vétérinaire	14,51	9,31	12,55
Agriculture, foresterie et médecine dentaire	8,66	9,31	12,55
Médecine, optométrie et santé des populations	5,11	9,31	12,55
Beaux-arts	4,72	(7,08) 5,25	12,55
Sciences pures	2,10	9,31	12,55
Réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	2,10	5,25	12,55
Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	2,10	(3,15) 2,45	12,55
Génie et informatique	2,10	(3,15) 2,45	12,55
Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	1,38	5,25	12,55
Administration	1,38	2,45	12,55
Psychologie	(1,38) 1,00	2,45	8,59
Activités non-associées à une discipline	1,00	1,00	1,00
Médecins résidents		1,80	

() Pondération interne appliquée par l'Université.

LA GRILLE DE FINANCEMENT DU MEES

Les universités québécoises sont financées par l'État en fonction du nombre d'étudiants. En vertu de cette méthode de financement, chaque université reçoit principalement une subvention d'enseignement et une subvention de soutien, calculées selon le nombre d'étudiants pondérés (pour la première) et bruts (pour la seconde).

C'est la subvention d'enseignement qui constitue la part du lion des fonds versés aux établissements. Cette subvention est établie selon une grille de pondération qui tient compte des coûts de formation des différentes disciplines et des cycles d'études, ce qui permet une répartition équitable des crédits entre les établissements. On compte actuellement 13 familles disciplinaires formées à partir de la similarité du coût d'enseignement des disciplines.

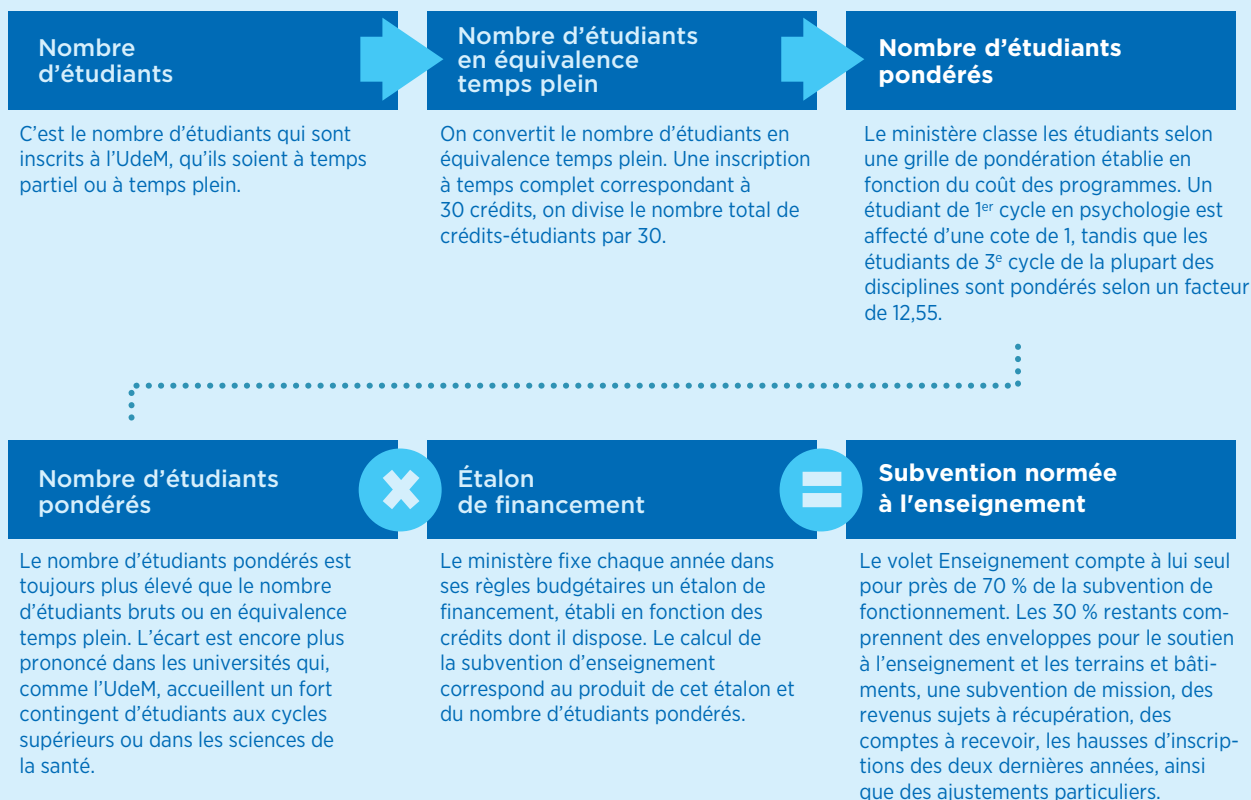
Pour la première fois depuis le milieu des années 2000, la grille de pondération a fait l'objet en 2018-2019 d'une refonte importante, qui vient changer la répartition des crédits alloués aux 18 établissements universitaires du Québec. De façon générale, les poids disciplinaires de la nouvelle grille sont plus élevés que ceux de l'ancienne grille, ce qui a pour effet de hausser significativement le nombre d'étudiants pondérés, de l'ordre de 13 % pour l'ensemble du réseau.

Cette hausse ne se solde pas nécessairement par une augmentation du financement d'une discipline donnée, elle traduit simplement des changements dans la répartition des crédits entre les disciplines : un secteur dont le poids augmente aurait même pu obtenir cette année une subvention moindre, n'eût été le réinvestissement. Pour cette raison, il est préférable d'éviter de comparer les poids respectifs de l'ancienne et de la nouvelle grille.

Rappelons que la pondération est établie par le ministère en fonction du coût moyen de formation observable entre 2012-2013 et 2014-2015 à l'échelle du réseau universitaire québécois. En vertu de la nouvelle grille, la médecine dentaire a un poids de 8,66 au 1^{er} cycle et la psychologie un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 8,66 fois supérieur à celui d'un étudiant en psychologie.

Comme elle le faisait avec la grille précédente, l'Université a revu certains facteurs de la pondération ministérielle afin de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estime désavantagés par la méthode de calcul de l'État.

Calcul de la subvention normée, volet Enseignement



Ainsi, au 1^{er} cycle, le secteur Psychologie, dont le poids de financement dans la grille ministérielle s'élève à 1,00, est porté à 1,38, soit au niveau du deuxième seuil parmi les plus bas de la nouvelle grille. Pour tous nos programmes de 2^e cycle, le facteur de pondération équivaut minimalement à 1,5 fois celui attribué au 1^{er} cycle par le ministère, sous réserve du poids maximal de 9,31 de la grille ministérielle : le poids des Beaux-arts passe ainsi de 5,25 à 7,08 et ceux de l'Éducation, des Sciences infirmières, de la Pharmacie, des Relations humaines, du Génie et de l'Informatique de 2,45 à 3,15.

LES DÉPENSES GÉRÉES CENTRALEMENT

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2019-2020, des réserves seront constituées pour les postes budgétaires suivants :

- avantages sociaux;
- conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- projets particuliers;
- priorités institutionnelles.

LES NORMES COMPTABLES

Comme les autres universités québécoises, l'Université de Montréal applique intégralement depuis 2009-2010 les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) dans la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines charges, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des estimations d'engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement général. L'application des NCCOSBL aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire.

C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 156,2 M\$ au 30 avril 2018, même si, en vertu des NCCOSBL, ce déficit s'élève à 68,2 M\$. La différence de 88 M\$ correspond globalement à la valeur de l'actif net lié aux avantages sociaux futurs et aux vacances à payer, dont le calcul n'entre pas dans la préparation du budget ni dans les subventions de fonctionnement reçues du ministère. Le « déficit NCCOSBL » est sujet parfois à d'importantes variations, ce qui est le cas cette année : il a augmenté par rapport à l'an dernier, alors qu'il s'établissait à 6,4 M\$, à la suite d'une réévaluation négative de l'actif lié aux avantages sociaux en raison d'un rendement du régime de retraite inférieur à l'hypothèse actuarielle.



Budget de fonctionnement 2019-2020

VUE D'ENSEMBLE

L'Université de Montréal sera en surplus budgétaire en 2019-2020 pour la quatrième année d'affilée. Ses revenus totaliseront en effet 828,6 M\$ l'an prochain, une hausse de 2,5 % par rapport à 2018-2019, tandis que les dépenses s'élèveront à 824,6 M\$, en hausse de 2,7 %. Le surplus, de l'ordre de 4,0 M\$, sera entièrement affecté au remboursement du déficit accumulé, qui passera ainsi de 150,2 M\$ à 146,2 M\$, son plus bas niveau en 10 ans.

La subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur représente 68,2 % de tous les revenus de l'UdeM, tandis que les droits de scolarité et les frais d'admission comptent pour 16,0 % de l'ensemble, une proportion relativement stable depuis que le gouvernement du Québec a décidé de les indexer annuellement, en 2013.

Au chapitre des charges, les facultés compteront pour 68,3 % des dépenses totales de l'UdeM et les services 31,7 %, une proportion qui varie marginalement au fil des ans. Les dépenses salariales représentent plus de 75 % de toutes les dépenses de l'UdeM.

Réinvestissement et hausse des inscriptions

Comme presque toutes les universités québécoises francophones, l'UdeM subit en ce moment le contrecoup de la baisse démographique observée dans la tranche d'âge des 15 à 30 ans. Depuis 2014, le nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de l'UdeM a diminué de 3,21 %, sur un effectif global d'environ 40 000 étudiants (ETC). Néanmoins, le nombre d'étudiants inscrits a augmenté légèrement en 2018-2019 et l'Université prévoit l'an prochain une nouvelle hausse de 40 étudiants bruts (ou 475 étudiants pondérés), ce qui se traduira par une augmentation de revenus de 1,7 M\$, subvention gouvernementale et droits de scolarité compris.

RETOUR SUR LE BUDGET 2018-2019

Le budget 2018-2019 prévoyait un surplus de 3 M\$; l'UdeM se dirige plutôt vers un surplus de 6 M\$, deux fois plus élevé que prévu. Outre un réinvestissement gouvernemental plus élevé que ce qui avait été budgété, l'Université a enregistré en 2018-2019 une hausse d'inscriptions de 124 étudiants, alors qu'elle avait budgété une baisse de 176 étudiants, ce qui a entraîné une augmentation des revenus de l'ordre de 2,5 M\$, en droits de scolarité et en subvention.

Selon la dernière mise à jour budgétaire (au 31 décembre 2018), on estime que, au terme de l'exercice en cours, les revenus devraient avoir augmenté globalement de 17,4 M\$ et les dépenses de 14,4 M\$: l'écart, de 3,0 M\$, s'ajoute au surplus initialement prévu de 3 M\$, pour un excédent total de 6 M\$ qui sera affecté intégralement au remboursement du déficit accumulé.

Dans son plus récent budget, Québec honore l'engagement pris au printemps 2018 par le gouvernement précédent de réinvestir dans le réseau universitaire. L'UdeM continuera ainsi de toucher sa quote-part du réinvestissement de 2018-2019, à laquelle s'ajoutera une nouvelle injection de 6,8 M\$ l'an prochain.

En dépit du réinvestissement des deux dernières années, il faudra attendre 2021 avant que le réseau des universités québécoises retrouve le niveau de financement public observé neuf ans plus tôt, avant le début des compressions. L'an prochain, il manquera toujours 61,4 M\$ pour rétablir l'équivalent des 2,7 G\$ (en dollars constants) que Québec allouait aux universités en 2012.

L'UdeM touchera néanmoins l'an prochain, pour la deuxième année d'affilée, une subvention par étudiant un peu plus élevée qu'en 2012 (13 360 \$ contre 13 120 \$). Outre le réinvestissement, deux facteurs jouent en notre faveur. D'une part, la nouvelle grille de pondération de Québec nous avantage légèrement (voir la section Principes d'allocation budgétaire, p. 15). D'autre part, la proportion d'étudiants des 2^e et 3^e cycles, dont la pondération dans le financement gouvernemental est plus importante que pour le 1^{er} cycle, augmente à l'UdeM.

L'UdeM profite également des effets de la gestion serrée de ses dépenses ces dernières années, dans un contexte marqué par une réduction du financement public. Entre 2016-2017 et 2019-2020, les dépenses, à moins d'imprévus, auront augmenté de 8,9 %, tandis que les revenus devraient connaître une hausse légèrement supérieure, soit de 10,0 % : l'écart, de 1,1 point de pourcentage, explique en bonne partie le comblement progressif du déficit.

Comme prévu dans les orientations budgétaires, l'excédent inscrit au présent budget, de 4,0 M\$, sera affecté en totalité au remboursement du déficit accumulé, qui passera ainsi de 150,2 M\$ à 146,2 M\$. Le poids de ce déficit accumulé ne cesse de diminuer sur nos finances depuis quelques années : en 2012, il représentait

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020

(EN MILLIERS DE \$)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES (RE) 2018-2019	BUDGET DE GESTION 2018-2019	VARIATION DU BUDGET 2019-2020 PAR RAPPORT À	
				BUDGET 2018-2019	RE 2018-2019
REVENUS	828 612 \$	808 607 \$	791 158 \$	4,7 %	2,5 %
DÉPENSES	824 612 \$	802 607 \$	788 158 \$	4,6 %	2,7 %
SOLDE	4 000 \$	6 000 \$	3 000 \$		

l'équivalent de 22,2 % du fonds de fonctionnement de l'UdeM, alors qu'il est passé en 2018-2019 sous la barre des 20 %. Rappelons que, en 2010-2011, l'UdeM s'est engagée auprès du gouvernement à rembourser la moitié de son déficit accumulé.

LES REVENUS

Les revenus prévus pour l'exercice 2019-2020 se chiffrent à 828,6 M\$, en hausse de 2,5 %. (Toutes les comparaisons avec l'exercice budgétaire précédent se font sur la base de la dernière mise à jour budgétaire.)

Cette augmentation, qui totalise 20,0 M\$, est attribuable à une série de facteurs, dont les plus importants sont : le réinvestissement gouvernemental (+ 6,8 M\$), la subvention de 4,5 M\$ pour assurer le fonctionnement du campus MIL et l'indexation des droits de scolarité et des frais d'admission, qui entraîneront un supplément de revenus de 4,6 M\$ par rapport à l'année précédente.

Les revenus de l'UdeM, rappelons-le, sont déterminés à plus de 80 % par le gouvernement, qui fixe les montants de la subvention versée et des droits de scolarité. L'Université ne dispose d'aucun pouvoir de modulation sur ces deux principales sources de revenus – à l'exception, à compter de 2019-2020, des droits de scolarité des étudiants étrangers, qui pourront être fixés librement par les établissements. Le seul facteur qui permet à une université de dégager une marge de manœuvre, ce sont les inscriptions, les universités du Québec étant financées essentiellement en fonction du nombre d'étudiants.

Dernièrement, les inscriptions ont cessé leur mouvement baissier. L'UdeM a même enregistré une hausse de 124 étudiants en 2018-2019, alors qu'elle s'attendait à une baisse. Pour le présent budget, l'Université prévoit une légère augmentation de 40 étudiants bruts, ou 475 étudiants pondérés, ce qui devrait engendrer une hausse de revenus (droits de scolarité et subvention) de 1,7 M\$.

Subvention de fonctionnement

La subvention de fonctionnement versée à l'Université par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'élèvera à 565,2 M\$ en 2019-2020. Il s'agit d'une augmentation de 2,5 % par rapport à l'an dernier. Plusieurs facteurs contribuent à ce relèvement du financement public.

Tout d'abord, le gouvernement, selon nos projections, devrait indexer à un taux de 0,42 % les subventions d'enseignement et de soutien qu'il verse aux universités. Cette indexation reflète la politique salariale gouvernementale, qui prévoit une majoration des échelles salariales de 0 % au 1^{er} avril 2019 et l'indexation des dépenses autres que salariales. Le gouvernement, qui s'est longtemps abstenu d'indexer ce type de dépenses, a commencé à le faire en 2018-2019 et nous escomptons pour l'an prochain une indexation de 1,5 % de ces dépenses diverses (chauffage, entretien, etc.), ce qui devrait aider l'UdeM à couvrir ses coûts de système. Au total, l'indexation des deux subventions de Québec à 0,42 % se traduira pour l'UdeM par une augmentation de revenus de 2,2 M\$.

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : REVENUS 2019-2020

Hausse globale des revenus : + 2,5 %

Impact de la hausse des inscriptions (+ 40 étudiants bruts) : + 1,7 M\$

Subvention de fonctionnement

- Hausse globale : + 2,5 %
- Indexation de la subvention selon la politique salariale du gouvernement : 0 % au 1^{er} avril 2019
- Indexation de la subvention pour dépenses autres que salariales : 1,5 %
- Réinvestissement en enseignement supérieur prévu : + 6,8 M\$
- Recrutement des étudiants étrangers : + 1,4 M\$
- Campus MIL : + 4,5 M\$

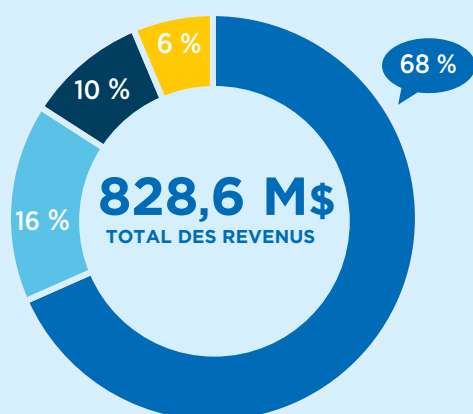
Droits de scolarité et frais d'admission

- Hausse globale : + 3,6 %
- Indexation de 3,6 % des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO)

Autres sources

- Autres revenus : + 0,9 %
- Services autofinancés : + 2,3 %

RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS



BUDGET 2019-2020

Subvention de fonctionnement	565,2 M\$
Droits de scolarité et frais d'admission	132,8 M\$
Autres revenus	77,7 M\$
Activités autofinancées	52,9 M\$
	828,6 M\$

Mais le principal facteur explicatif de la hausse de nos revenus tient à la nouvelle tranche de réinvestissement annoncée par Québec. Dans le budget présenté en mars 2019, le gouvernement a maintenu l'injection de fonds dans l'enseignement supérieur de l'ordre de 40 M\$ annoncée l'année d'avant, ce qui devrait représenter pour l'UdeM, selon des calculs préliminaires, un supplément de revenus de 6,8 M\$.

Autre élément qui contribue à relever le financement public : l'aide que le gouvernement accorde aux universités francophones pour recruter des étudiants à l'étranger (voir la section Principes d'allocation budgétaire, p. 14). Cette mesure vise à accroître le nombre d'étudiants de l'extérieur du pays inscrits dans des programmes offerts en français. En 2019-2020, l'UdeM devrait pouvoir compter sur une somme nette de 1,4 M\$ pour soutenir ses efforts de recrutement international.

Les fonds versés par le gouvernement pour l'entretien des terrains et bâtiments connaîtront une hausse de 4,5 M\$ en 2019-2020. Cette augmentation est attribuable à l'ajout, dans le calcul de la subvention relative aux terrains et bâtiments, du nouveau pavillon des sciences, au campus MIL, dont l'ouverture est prévue à la rentrée de l'automne 2019.

Globalement à la hausse, la subvention de Québec sera néanmoins réduite sur certains points qui entrent dans son calcul. Le principal facteur tient, comme par les années passées, au remboursement de la compression de 2013-2014, qui s'élèvera à 4,5 M\$ en 2019-2020. Rappelons que, au début de la vague de compressions gouvernementales, l'UdeM s'est prévalu de la possibilité d'étaler sur sept ans l'importante compression de 22,3 M\$ inscrite en 2013-2014. En vertu des règles définies par Québec, la subvention versée à l'UdeM est ainsi réduite chaque année de sommes qui varient de 3 M\$ à 4,5 M\$. Il en sera ainsi jusqu'au terme fixé pour le remboursement, soit le 30 avril 2021. À 4,5 M\$, la ponction prévue dans le présent budget est de 1,1 M\$ supérieure à celle prélevée en 2018-2019, qui était de 3,4 M\$.

Droits de scolarité et frais d'admission

L'UdeM prévoit percevoir 132,8 M\$ en droits de scolarité et frais d'admission en 2019-2020, une hausse de 3,6 % par rapport à l'an dernier.

L'essentiel de cette hausse provient de la simple indexation des droits de scolarité. Globalement, cette indexation, établie à 3,6 % selon l'indice du revenu disponible des ménages et ses composantes, devrait engendrer un revenu net additionnel de 2,7 M\$. Par ailleurs, la hausse des inscriptions en 2019-2020 se soldera par une augmentation de revenus de 0,1 M\$ en droits de scolarité perçus.

Les droits de scolarité de base s'élèveront l'an prochain pour un étudiant originaire du Québec à 2544 \$ par année (30 crédits). Les étudiants canadiens de l'extérieur du Québec ainsi que les étudiants français et belges francophones devront acquitter, en plus des droits de base, une somme forfaitaire de 5396 \$ pour s'inscrire à l'UdeM au 1^{er} cycle, tandis que les autres étudiants étrangers devront payer une somme forfaitaire variant de 14 877 \$ à 20 429 \$ selon les disciplines au 1^{er} cycle, de 14 877 \$ au 2^e cycle et de 13 093 \$ au 3^e cycle (sur une base annuelle de 30 crédits). Les étudiants étrangers comptent pour environ 10 % de l'ensemble de l'effectif étudiant à l'UdeM.

En 2019-2020, les sommes forfaitaires demandées aux étudiants étrangers croîtront au même rythme que pour les étudiants du Québec, soit de 3,6 %, mais la majoration atteindra 4,25 % pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants français inscrits au 1^{er} cycle.

Comme par les années passées, l'UdeM, à l'instar de tout autre établissement universitaire québécois, retournera au gouvernement une somme correspondant à 30 % de l'indexation des droits de scolarité afin de financer le programme de prêts et bourses du Québec. L'UdeM contribue au programme gouvernemental d'aide financière pour près de 14 M\$ chaque année.

Autres revenus

Les revenus d'autres sources s'établiront à 77,7 M\$ en 2019-2020, en hausse de 0,9 % par rapport à la dernière mise à jour budgétaire de décembre 2018. S'ajoutent également les revenus des services autofinancés : les Services aux étudiants, le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et les Services auxiliaires se partageront des revenus de l'ordre de 52,9 M\$ pour l'exercice 2019-2020.

Le quart des autres revenus de l'UdeM provient du programme fédéral des frais indirects de la recherche, qui sert à couvrir les frais occasionnés indirectement par la recherche, comme les frais de chauffage des laboratoires, l'entretien d'appareils, etc. Depuis des années, les universités canadiennes les plus actives en recherche réclament du gouvernement du Canada un rehaussement du financement de ces dépenses. Les dernières mesures annoncées par Ottawa en 2018 n'ont fait que compenser mécaniquement l'augmentation correspondante des budgets des conseils subventionnaires. En conséquence, nous inscrivons au présent budget un montant analogue à celui de la dernière mise à jour budgétaire, soit 18,1 M\$.

La plupart des autres postes de revenus ne connaîtront pas de variations significatives.

- Les cliniques de l'UdeM (optométrie, médecine dentaire, CHUV, services diagnostiques vétérinaires, kinésiologie), qui représentent également une importante source de revenus autres que les subventions et les droits de scolarité, engendreront des revenus de l'ordre de 24,2 M\$.
- Conformément aux règles établies par le ministère, les frais institutionnels obligatoire (FIO) sont indexés à un taux identique à celui fixé pour les droits de scolarité (3,6 %) ce qui entraînera une augmentation de revenus de 355 000 \$.
- Le fonds de relance financera, à hauteur de 2,5 M\$, la mise sur pied du Bureau de la formation continue, le développement de la formation à distance et différents projets de développement facultaires.

Pour ce qui est des services autofinancés, la contribution attendue des services auxiliaires s'élèvera à 1,7 M\$, une baisse de 149 000 \$ par rapport à l'an dernier. L'écart s'explique par une diminution de la contribution de nos services de stationnement attribuable à une hausse des coûts d'amortissement du renouvellement des équipements et de travaux de rénovation.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues pour l'exercice 2019-2020 se chiffrent à 824,6 M\$, en hausse de 2,7 % ou 22,0 M\$. Ces dépenses se répartissent entre les facultés et les services de l'UdeM, selon des proportions qui varient peu au fil des ans. L'an prochain, les facultés représenteront 68,3 % des dépenses totales et les services 31,7 %.

Les dépenses salariales représentent à elles seules plus de 75 % de toutes les charges de l'UdeM. Selon les ententes convenues avec les syndicats et associations, la plupart des employés de l'Université verront leur salaire être indexé de 1 % en 2019-2020. Québec ayant fixé à 0 % l'indexation des salaires de la fonction publique au 1^{er} avril 2019 et la subvention qui nous est versée par le ministère étant indexée en bonne partie selon la politique salariale gouvernementale, il manquera à l'Université l'équivalent de 5,3 M\$ pour couvrir la croissance de ses dépenses.

Transformation institutionnelle

L'année 2019-2020 marquera l'an 3 de la transformation institutionnelle. Ce projet, lancé en 2016, a pour double objectif d'actualiser la mission d'enseignement et de recherche de l'UdeM et de moderniser son fonctionnement général. Au total, 5,0 M\$ seront alloués en 2019-2020 au financement d'initiatives liées à la transformation institutionnelle.

TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE : PRIORITÉS 2019-2020

1

Signature UdeM

- Référentiel de compétences
- Formation continue
- Collaborations interfacultaires

2

Laboratoire d'innovation

- Diversité en recherche
- Thématiques transversales de recherche
- Animation scientifique au campus MIL
- Observatoire de la Francophonie économique

3

Gouvernance et interactivité organisationnelle dynamiques

- Soutien à la recherche (animaleries, BCRR)
- Optimisation des processus de gestion (dotation, dossier étudiant unique)

4

Relations durables avec les diplômés

- Soutien au Réseau des diplômés et des donateurs (RDD)

5

Milieu de vie engageant et stimulant

- Promotion du respect, de l'équité et de la diversité (BIMH)
- Stratégie numérique - volet Formation à distance
- Internationalisation, positionnement, recrutement

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : DÉPENSES 2019-2020

Hausse globale des dépenses : + 2,7 %

Transformation institutionnelle : 5,0 M\$

Facultés

- Hausse globale : + 2,2 %
- Cours de langues de la FEP et de la FAS : + 20 \$ par crédit
- Bourses de recrutement d'étudiants étrangers : + 1,1 M\$

Services

- Hausse globale : + 4,4 %
- Acquisitions des bibliothèques : + 0,5 M\$
- Diplômés : + 1 M\$
- Campus MIL : + 4,5 M\$

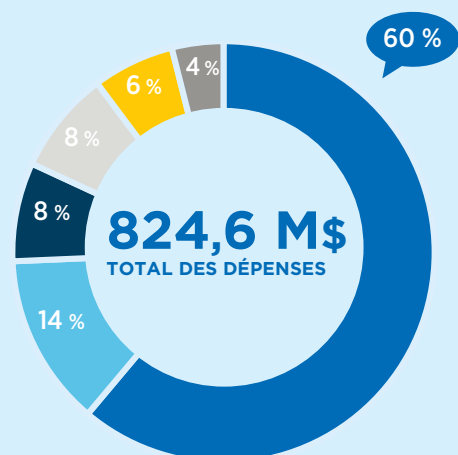
Autres dépenses

- Intérêts nets sur la dette : 4,6 M\$

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FONCTION

BUDGET 2019-2020

498,6 M\$	Enseignement et recherche	
111,7 M\$	Soutien à l'enseignement et à la recherche	
63,8 M\$	Administration	
67,1 M\$	Gestion des immeubles	
52,4 M\$	Services autofinancés	
31,0 M\$	Autres dépenses	
824,6 M\$		



Parmi les projets qui font l'objet d'ajouts budgétaires, mentionnons le développement de programmes interfacultaires (226 K\$), l'intensification des activités à l'étranger (502 K\$), les thématiques transversales de recherche (300 K\$), le déploiement d'une stratégie numérique pour la formation à distance (620 K\$), la stratégie d'internationalisation et de positionnement de l'UdeM (535 K\$), le Bureau de la conduite responsable en recherche et l'Animalerie de Saint-Hyacinthe (652 K\$), le secteur des relations avec les diplômés (1 M\$) et un plan d'animation de la vie sur le campus MIL (319 K\$).

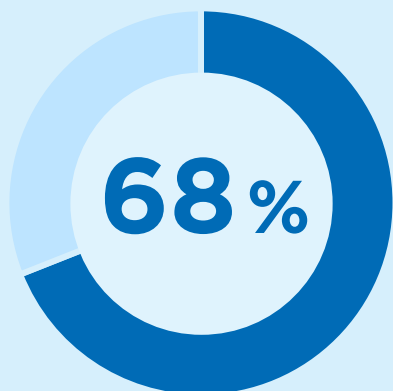
La formation continue figure parmi les secteurs soutenus dans le cadre de la Transformation institutionnelle. Le Bureau de la formation continue, créé en 2018 et toujours en phase de démarrage, recevra une somme de 594 000 \$ pour remplir son mandat, qui consiste à améliorer notre positionnement et à augmenter l'offre de formation continue. Le Bureau supervise notamment le projet de création d'une vitrine institutionnelle de la formation continue.

Conformément aux orientations stratégiques, la priorité est également donnée dans le plan triennal des technologies de l'information à plusieurs initiatives liées à des projets de développement technologique, tels que la formation continue et la formation à distance. Mentionnons enfin que l'UdeM prévoit dans le présent budget une réserve de 0,2 M\$ pour financer le plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

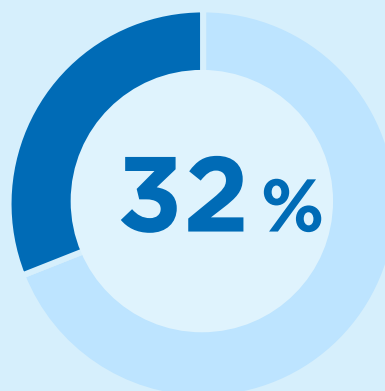
Facultés

Les dépenses en enseignement et recherche s'établiront, pour l'exercice 2019-2020, à 498,6 M\$, une hausse de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Même si, à l'échelle de l'Université, le présent budget prévoit une

RÉPARTITION DES DÉPENSES* - FACULTÉS ET SERVICES



FACULTÉS



SERVICES

** Excluant les services autofinancés.*

hausse globale de l'effectif étudiant, des variations seront observables, à la hausse comme à la baisse, selon les programmes, ce qui aura bien entendu des conséquences sur la capacité de dépenser des facultés.

Aux dépenses strictement facultaires s'ajoutent les dépenses de soutien à l'enseignement et à la recherche (111,7 M\$, une hausse de 2,0 %) et les fonds internes de recherche (25,1 M\$, une augmentation de 3,3 %), qui sont inclus dans les autres dépenses. À eux seuls, ces trois postes de dépenses se chiffrent à 635,4 M\$, soit 77 % des dépenses totales de l'UdeM.

Certaines mesures visent des facultés ou des départements en particulier :

- Depuis sa création en 2013-2014, l'École de santé publique a bénéficié d'un soutien financier particulier pour soutenir la mise en place de son plan de développement de l'enseignement. Comme l'École a maintenant presque atteint son rythme de croisière, que sa base budgétaire a été ajustée et qu'elle commence à rembourser les avances qui lui ont été consenties, il n'apparaît plus opportun de suivre chacun des volets de ce plan de développement. Seul le baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité au travail fait l'objet d'un plan d'affaires. De nouveaux programmes pourraient éventuellement s'ajouter.
- L'École de langues de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et le Centre de langues de la Faculté des arts et des sciences verront le financement interne de leurs cours bonifié de 20 \$ par crédit. Cette mesure, implantée en raison des coûts particuliers de ces programmes, s'appliquera dans les deux cas aux crédits actuels ainsi qu'aux variations ultérieures et s'inscrit, dans le cas de la FEP, dans les efforts que l'Université souhaite déployer en matière de recrutement afin de soutenir les étudiants étrangers et les étudiants des autres provinces canadiennes qu'elle accueille dans leur apprentissage du français.
- Pour pallier les difficultés que pourraient connaître certaines facultés dont l'effectif étudiant est en décroissance, une réserve centrale est constituée et sera utilisée en cas de besoin.

Comme dans l'exercice précédent, l'enveloppe budgétaire accordée aux facultés contient une prime à la diplomation aux cycles supérieurs : la dépense prévue à cet effet en 2019-2020 devrait s'élever à près de 1,3 M\$, en hausse de 168 000 \$ par rapport à l'an dernier. Pour chaque diplôme reconnu, une faculté recevra 1500 \$ pour une maîtrise et 9000 \$ pour un doctorat : ces sommes ont été relevées dans le présent budget respectivement de 250 \$ et de 2000 \$ afin d'aider les facultés à améliorer les taux de diplomation dans les délais prescrits.

La dépense minimale exigée de l'ensemble des facultés pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement augmente de 0,3 % par rapport à l'an dernier. Cette indexation s'appuie en partie sur la politique salariale du gouvernement, qui fixe à 0 % la hausse salariale du secteur public à compter du 1^{er} avril de l'année courante.

Enfin, le présent budget prévoit un certain nombre de mesures de soutien indirect aux facultés, notamment :

- Le renouvellement du financement du programme de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle (250 000 \$).

- Une somme de 1,4 M\$, dont 1,1 M\$ sous forme de bourses, pour le recrutement d'étudiants étrangers. Cette somme correspond à la subvention avancée à cette fin par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui en réévaluera la pertinence en 2021-2022.
- La Direction des affaires internationales recevra 150 000 \$ de plus pour ses programmes visant à favoriser la mobilité étudiante et à soutenir les activités internationales des professeurs.
- Le présent budget dégage également les sommes nécessaires au soutien administratif de l'entente de 6,3 M\$ conclue avec l'organisme d'innovation industrielle et sociale Mitacs. Cette entente permettra d'offrir des bourses de recherche à 600 étudiants de l'UdeM et d'accueillir 450 étudiants étrangers.
- Une réserve de 320 000 \$ est allouée pour soutenir les projets en matière de formation à distance. Il s'agit d'une hausse de 120 000 \$ par rapport à l'an dernier, qui s'ajoute à l'enveloppe de 300 000 \$ déjà financée par le fonds des priorités institutionnelles.

Services

En 2019-2020, les dépenses des services atteindront 242,5 M\$, en hausse de 4,4 %.

L'administration connaît une progression plus prononcée de ses dépenses que de coutume, principalement en raison de l'effort consenti pour soutenir le secteur des relations avec les diplômés (voir la section Transformation institutionnelle, p. 25). Avec l'adoption de la nouvelle charte, qui fait une place plus grande aux diplômés dans les instances de l'Université, les relations avec ce bassin de quelque 400 000 anciens prennent une valeur stratégique et de nouvelles ressources doivent être affectées à ce volet de nos activités.

Les Bibliothèques disposeront l'an prochain d'un budget d'acquisitions bonifié de 0,5 M\$, une somme qui vient s'ajouter à plusieurs ajustements budgétaires accordés ces dernières années et pérennisés par la suite. Depuis 2016-2017, cette enveloppe budgétaire bénéficie par exemple d'une somme additionnelle de 0,5 M\$ provenant du Plan institutionnel de soutien à la réussite étudiante et depuis l'an dernier d'un supplément de 875 000 \$.

Le présent budget prévoit également une somme de 200 000 \$ pour la reconfiguration de l'offre de services de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dont le statut devrait changer au cours des prochains mois.

Au nombre des services qui font l'objet de provisions budgétaires particulières, mentionnons :

- Les services de soutien à l'enseignement : le Centre de pédagogie universitaire et le Bureau de la promotion de la qualité, en particulier, verront leur enveloppe budgétaire ajustée afin de mieux refléter les responsabilités qui leur sont confiées à l'égard du soutien aux facultés et aux enseignants.
- La Direction des ressources humaines, dont le budget augmente d'environ 400 000 \$ en raison de mandats particuliers liés à la gestion du changement, à l'accompagnement dans l'embauche de travailleurs étrangers et à son rôle-conseil dans la promotion de la santé et du mieux-être à l'Université.

- Le Bureau de la conduite responsable en recherche : le réinvestissement amorcé en 2018-2019 se poursuit en 2019-2020, avec une allocation supplémentaire de 305 000 \$ pour la création de postes. De plus, l'Animalerie de Saint-Hyacinthe recevra 252 000 \$ pour mieux répondre aux exigences du Conseil canadien de protection des animaux.
- La Direction des immeubles et la Direction de la prévention et de la sécurité connaissent une hausse de leur budget de fonctionnement. Cette hausse s'explique essentiellement par les coûts additionnels engendrés par la prise de possession des espaces du campus MIL, coûts qui, rappelons-le, sont couverts par une hausse de la subvention de terrains et bâtiments du ministère.
- Les Services aux étudiants, dont l'enveloppe inclut une somme de 231 900 \$ pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation du Centre de santé et de consultation psychologique par le personnel de l'UdeM, conformément à une entente intervenue avec les étudiants. Le niveau de cette contribution repose sur une croissance de 3,6 % des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires.

Rappelons, enfin, que les services autofinancés font globalement leurs frais. Dans le cas des services auxiliaires, les revenus excèdent les dépenses depuis plusieurs années. Leur contribution à la caisse commune de l'Université sera l'an prochain de 1,7 M\$.

Autres dépenses

Les intérêts sur notre dette s'élèveront en 2019-2020 à 4,6 M\$, en baisse d'un peu plus de 1 M\$ par rapport à l'année précédente.

Au nombre des autres dépenses, on compte :

- Le plan triennal des technologies de l'information : 4,0 M\$. Cette enveloppe est réservée aux projets de développement de nature technologique.
- Le progiciel de gestion intégré (PGI) : 7,5 M\$ en remboursement des frais d'implantation.
- Le mobilier, l'appareillage et l'outillage : 3,7 M\$.

Données budgétaires

Cette section présente les données du budget de fonctionnement 2019-2020 de l'UdeM. Elle permet de suivre l'évolution des revenus et des dépenses de l'UdeM depuis l'exercice budgétaire précédent. Les données sont établies en fonction des hypothèses de revenus et de dépenses formulées par la Direction des opérations budgétaires. Elles sont présentées par unités et par grands postes budgétaires.

- Sommaire des revenus et des dépenses
- Sommaire des revenus
- Sommaire des dépenses
- Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement
- Enseignement et recherche
- Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche
- Services à l'enseignement et à la recherche
- Administration
- Gestion des immeubles
- Services aux étudiants
- Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)
- Services auxiliaires



SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
REVENUS			
Revenus de fonctionnement	775 722 \$	756 900 \$	740 956 \$
Activités autofinancées	52 890 \$	51 707 \$	50 202 \$
	828 612 \$	808 607 \$	791 158 \$
DÉPENSES			
Dépenses de fonctionnement	772 164 \$	751 580 \$	738 941 \$
Activités autofinancées	52 448 \$	51 027 \$	49 217 \$
	824 612 \$	802 607 \$	788 158 \$
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT REMBOURSEMENT DU DÉFICIT ACCUMULÉ	4 000 \$	6 000 \$	3 000 \$
Remboursement du déficit accumulé	4 000 \$	6 000 \$	3 000 \$
SOLDE BUDGÉTAIRE	0 \$	0 \$	0 \$

SOMMAIRE DES REVENUS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019	BUDGET DE GESTION 2018-2019
		Au 31 décembre 2018	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Droits de scolarité et frais d'admission	132 776 \$	128 158 \$	124 505 \$
Subvention de fonctionnement	565 198 \$	551 702 \$	540 936 \$
Autres revenus (cliniques, frais de gestion, compensation des coûts de la recherche et autres)	75 257 \$	75 196 \$	73 971 \$
Fonds de relance	2 491 \$	1 844 \$	1 544 \$
	775 722 \$	756 900 \$	740 956 \$
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	12 778 \$	12 281 \$	12 177 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	17 597 \$	16 725 \$	15 209 \$
Services auxiliaires	22 515 \$	22 701 \$	22 816 \$
	52 890 \$	51 707 \$	50 202 \$
	828 612 \$	808 607 \$	791 158 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Enseignement et recherche	488 754 \$	479 250 \$	471 012 \$
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	25 065 \$	24 266 \$	23 919 \$
Bourses	9 880 \$	8 878 \$	8 900 \$
Services à l'enseignement et à la recherche ¹	111 658 \$	109 484 \$	105 689 \$
Administration	63 787 \$	60 299 \$	60 223 \$
Gestion des immeubles	67 067 \$	62 484 \$	61 867 \$
Dépenses d'intérêts nettes des revenus ²	4 553 \$	5 584 \$	6 231 \$
Vacances à payer	1 400 \$	1 335 \$	1 100 \$
	<u>772 164 \$</u>	<u>751 580 \$</u>	<u>738 941 \$</u>
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	13 360 \$	12 855 \$	12 751 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	18 273 \$	17 320 \$	15 750 \$
Services auxiliaires	20 815 \$	20 852 \$	20 716 \$
	<u>52 448 \$</u>	<u>51 027 \$</u>	<u>49 217 \$</u>
	<u>824 612 \$</u>	<u>802 607 \$</u>	<u>788 158 \$</u>

1. Pour les besoins de cette présentation, le budget du Centre de communication écrite est intégré sous la fonction Services à l'enseignement et à la recherche. Toutefois, il est présenté dans les pages suivantes sous l'unité Services aux étudiants (SAÉ), puisqu'il est sous la responsabilité des SAÉ depuis le 1^{er} mai 2011.

2. La diminution des dépenses d'intérêts entre les réalisations estimées et le budget 2019-2020 est notamment attribuable à un reclassement de 638 K\$ vers la gestion des immeubles.

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
Subvention normée			
Enseignement	433 870 \$	426 475 \$	415 342 \$
Soutien à l'enseignement	80 445 \$	81 063 \$	70 193 \$
Terrains et bâtiments	60 439 \$	55 943 \$	53 713 \$
Sous-total	574 754 \$	563 481 \$	539 248 \$
Subvention de mission	- \$	- \$	10 412 \$
Revenus sujets à récupération	(34 644) \$	(32 834) \$	(30 549) \$
Subvention générale	540 110 \$	530 647 \$	519 111 \$
 Compte débiteur au titre des effectifs étudiants des deux dernières années	 3 142 \$	 161 \$	 (2 034) \$
 Ajustements spécifiques			
Loyers et entretien de nouveaux espaces	9 274 \$	9 144 \$	8 528 \$
Subvention de contrepartie	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Bibliothèques et NTIC	- \$	- \$	2 732 \$
Autres ajustements	11 672 \$	10 750 \$	11 599 \$
Sous-total	21 946 \$	20 894 \$	23 859 \$
 Total	 565 198 \$	 551 702 \$	 540 936 \$

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019	BUDGET DE GESTION 2018-2019
		Au 31 décembre 2018	
FACULTÉS ET ÉCOLES			
Aménagement	15 161 \$	14 845 \$	14 717 \$
Arts et sciences	160 160 \$	158 688 \$	153 403 \$
Droit	17 687 \$	16 804 \$	16 771 \$
Éducation permanente	19 284 \$	19 285 \$	18 854 \$
Médecine	117 173 \$	113 809 \$	116 221 \$
Médecine dentaire	20 428 \$	20 077 \$	19 879 \$
Médecine vétérinaire	54 259 \$	54 080 \$	51 649 \$
Musique	11 913 \$	11 893 \$	11 315 \$
Optométrie	8 403 \$	8 213 \$	7 800 \$
Pharmacie	13 779 \$	13 558 \$	13 337 \$
Santé publique	11 482 \$	10 243 \$	9 927 \$
Sciences de l'éducation	22 798 \$	22 511 \$	22 131 \$
Sciences infirmières	16 227 \$	15 244 \$	15 008 \$
	488 754 \$	479 250 \$	471 012 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
Infrastructure des centres et groupes de recherche	5 179 \$	5 150 \$	5 179 \$
Subventions de contrepartie	845 \$	1 000 \$	845 \$
Soutien à des projets individuels	325 \$	625 \$	325 \$
Projets particuliers et internationaux	100 \$	100 \$	100 \$
Comité universitaire d'éthique de la recherche	150 \$	50 \$	50 \$
Initiatives nouvelles	720 \$	1 100 \$	720 \$
Autres (colloques, associations et cotisations)	185 \$	185 \$	185 \$
Sous-total – Fonds internes de recherche	7 504 \$	8 210 \$	7 404 \$
Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects associés aux fonds de recherche	2 250 \$	1 400 \$	2 250 \$
Autres fonds affectés	4 300 \$	3 697 \$	3 000 \$
Autres dépenses des centres de recherche	688 \$	688 \$	1 039 \$
Contribution à la Fondation canadienne pour l'innovation	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés	7 510 \$	7 510 \$	7 390 \$
Fonds des priorités institutionnelles	695 \$	600 \$	717 \$
Autres dépenses de recherche	1 118 \$	1 161 \$	1 119 \$
Sous-total – Autres dépenses liées à la recherche	17 561 \$	16 056 \$	16 515 \$
Total – Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	25 065 \$	24 266 \$	23 919 \$

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
Direction des bibliothèques ¹	34 086 \$	34 326 \$	33 439 \$
Bureau du registraire	4 415 \$	4 163 \$	4 209 \$
Service de l'admission et du recrutement	5 876 \$	5 763 \$	5 458 \$
Bureau Recherche – Développement – Valorisation	6 920 \$	6 900 \$	6 255 \$
Bureau de la conduite responsable en recherche	1 610 \$	1 293 \$	1 466 \$
Direction des affaires internationales	2 848 \$	3 951 \$	2 552 \$
Technologies de l'information	33 092 \$	31 843 \$	30 922 \$
Projets de développement et d'infrastructure technologiques	11 510 \$	11 760 \$	11 760 \$
Études supérieures et postdoctorales ²	2 874 \$	2 586 \$	2 373 \$
Unités de soutien à l'enseignement ³	7 853 \$	6 353 \$	6 670 \$
	111 084 \$	108 938 \$	105 104 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

1. À compter du 1^{er} mai 2019, le service Érudit est présenté sous les Bibliothèques, alors qu'il était auparavant sous le Bureau Recherche – Développement – Valorisation. Aux fins de comparaison, la projection de dépenses 2018-2019 et le budget de gestion 2018-2019 ont aussi été ajustés pour tenir compte de cette modification.
2. À compter du 1^{er} mai 2019, la Faculté des études supérieures et postdoctorales change de statut et devient une unité de soutien à l'enseignement et à la recherche. Aux fins de comparaison, la projection de dépenses 2018-2019 et le budget de gestion 2018-2019 ont aussi été ajustés pour tenir compte de cette modification.
3. Sont ici regroupés le Bureau de l'enseignement régional, le Centre de pédagogie universitaire, le Bureau de la promotion de la qualité, la Direction de la formation continue et le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. Le Centre de communication écrite est sous la responsabilité des Services aux étudiants depuis le 1^{er} mai 2011. Le Développement durable est présenté distinctement sous la fonction Administration depuis le 1^{er} mai 2019. Aux fins de comparaison, la projection de dépenses 2018-2019 et le budget de gestion 2018-2019 ont aussi été ajustés pour tenir compte de cette modification.

ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
Bureau de recherche institutionnelle	1 058 \$	924 \$	1 110 \$
Bureau des communications et des relations publiques	5 493 \$	4 916 \$	5 058 \$
Développement durable ¹	609 \$	474 \$	474 \$
Direction des finances	8 328 \$	8 400 \$	8 133 \$
Direction du budget et de la planification	643 \$	654 \$	656 \$
Direction générale (incluant le Centre d'exposition et la contribution aux Presses de l'Université de Montréal)	6 523 \$	6 570 \$	6 232 \$
Bureau de la performance organisationnelle et de la gestion des risques	478 \$	496 \$	461 \$
Direction des ressources humaines et Bureau du personnel enseignant	13 749 \$	12 888 \$	13 105 \$
Réseau des diplômés et des donateurs de l'UdeM (incluant la contribution aux Belles Soirées)	9 338 \$	8 291 \$	8 277 \$
Secrétariat général	8 003 \$	8 526 \$	7 918 \$
Bureau de la vérification interne	1 089 \$	1 072 \$	953 \$
Direction de la prévention et de la sécurité	8 476 \$	7 088 \$	7 846 \$
	63 787 \$	60 299 \$	60 223 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

1. À compter du 1^{er} mai 2019, le Développement durable est présenté sous la fonction Administration, alors qu'il était auparavant sous les Unités de soutien à l'enseignement dans la fonction Services à l'enseignement et à la recherche. Aux fins de comparaison, la projection de dépenses 2018-2019 et le budget de gestion 2018-2019 ont aussi été ajustés pour tenir compte de cette modification.

GESTION DES IMMEUBLES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
Direction des immeubles			
Dépenses générales de fonctionnement ¹	43 561 \$	40 649 \$	41 811 \$
Gestion des espaces loués ¹	13 548 \$	13 178 \$	12 686 \$
Énergie ¹	17 983 \$	16 883 \$	15 812 \$
Courrier	1 625 \$	1 625 \$	1 625 \$
Assurances	1 350 \$	1 350 \$	1 352 \$
	78 067 \$	73 684 \$	73 286 \$
Revenus et imputations	(11 000) \$	(11 200) \$	(11 419) \$
	(11 000) \$	(11 200) \$	(11 419) \$
Total	67 067 \$	62 484 \$	61 867 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

1. Afin de tenir compte de l'acquisition du campus de Laval en juillet 2018, les dépenses reliées à ce campus, auparavant présentées sous Gestion des espaces loués, ont été redistribuées selon la nature des dépenses entre les dépenses générales de fonctionnement et les dépenses en énergie. Aux fins de comparaison, la projection de dépenses 2018-2019 et le budget de gestion 2018-2019 ont aussi été ajustés pour tenir compte de cette modification.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
REVENUS			
Cotisations des étudiants	8 021 \$	7 493 \$	7 452 \$
Subvention du MEES	3 006 \$	3 041 \$	2 999 \$
	<u>11 027 \$</u>	<u>10 534 \$</u>	<u>10 451 \$</u>
Revenus d'activités	1 751 \$	1 747 \$	1 726 \$
	<u>12 778 \$</u>	<u>12 281 \$</u>	<u>12 177 \$</u>
DÉPENSES			
Direction, communications et gestion informatique	2 355 \$	2 208 \$	2 244 \$
Centre de santé et de consultation psychologique	2 538 \$	2 561 \$	2 420 \$
Accueil et intégration	3 419 \$	3 280 \$	3 229 \$
Ressources socioéconomiques	1 656 \$	1 579 \$	1 634 \$
Centre étudiant de soutien à la réussite	3 392 \$	3 227 \$	3 224 \$
	<u>13 360 \$</u>	<u>12 855 \$</u>	<u>12 751 \$</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(582) \$</u>	<u>(574) \$</u>	<u>(574) \$</u>
Contribution de l'Université aux services de santé¹	232 \$	224 \$	224 \$
Contribution de l'Université au soutien à la réussite¹	350 \$	350 \$	350 \$
SOLDE PROJETÉ	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE²			
Revenus	22 \$	56 \$	50 \$
Dépenses	596 \$	602 \$	635 \$
	<u>(574) \$</u>	<u>(546) \$</u>	<u>(585) \$</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(574) \$	(546) \$	(585) \$
Budget versé	<u>574 \$</u>	<u>546 \$</u>	<u>585 \$</u>
SOLDE PROJETÉ	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

1. L'Université de Montréal alloue un financement de 231 880 \$ aux Services aux étudiants (SAÉ) pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation du Centre de santé et de consultation psychologique par son personnel ainsi qu'une somme de 350 000 \$ pour le soutien à la réussite.

2. Auparavant, le Centre de communication écrite (CCE) relevait des Services de soutien à l'enseignement. À la suite d'une restructuration, le CCE est sous la responsabilité des SAÉ depuis le 1^{er} mai 2011.

**CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CEPSUM)**
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
SERVICE DES SPORTS			
REVENUS			
Cotisations des étudiants	7 203 \$	6 912 \$	5 763 \$
	<u>7 203 \$</u>	<u>6 912 \$</u>	<u>5 763 \$</u>
Abonnements, inscriptions et revenus divers	6 337 \$	6 148 \$	6 266 \$
	<u>6 337 \$</u>	<u>6 148 \$</u>	<u>6 266 \$</u>
	13 540 \$	13 060 \$	12 029 \$
DÉPENSES	<u>13 540 \$</u>	<u>13 060 \$</u>	<u>12 029 \$</u>
	0 \$	0 \$	0 \$
SPORT D'EXCELLENCE			
Revenus	3 098 \$	2 734 \$	2 366 \$
Dépenses	<u>3 603 \$</u>	<u>3 134 \$</u>	<u>2 766 \$</u>
	(505) \$	(400) \$	(400) \$
Bourses du sport d'excellence	<u>(171) \$</u>	<u>(195) \$</u>	<u>(141) \$</u>
	<u>(676) \$</u>	<u>(595) \$</u>	<u>(541) \$</u>
CLINIQUE DE MÉDECINE DU SPORT			
Revenus	959 \$	931 \$	814 \$
Dépenses	<u>959 \$</u>	<u>931 \$</u>	<u>814 \$</u>
	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL – EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(676) \$</u>	<u>(595) \$</u>	<u>(541) \$</u>
Contribution de l'Université au CEPSUM et au sport d'excellence	676 \$	595 \$	541 \$
SOLDE PROJETÉ	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

SERVICES AUXILIAIRES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2019-2020	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2018-2019 Au 31 décembre 2018	BUDGET DE GESTION 2018-2019
Services alimentaires			
Revenus	4 301 \$	4 352 \$	4 259 \$
Dépenses	4 257 \$	4 309 \$	4 216 \$
Remboursement d'immobilisations	44 \$	43 \$	43 \$
Déficit	0 \$	0 \$	0 \$
Résidences			
Revenus	5 188 \$	5 172 \$	5 301 \$
Dépenses	3 602 \$	3 662 \$	3 162 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 586 \$	1 510 \$	2 139 \$
Surplus	0 \$	0 \$	0 \$
Magasins			
Revenus	9 522 \$	9 287 \$	9 656 \$
Dépenses	9 182 \$	9 078 \$	9 196 \$
Remboursement d'immobilisations	244 \$	229 \$	229 \$
Surplus	96 \$	(20) \$	231 \$
Stationnements			
Revenus	3 504 \$	3 890 \$	3 600 \$
Dépenses	1 300 \$	1 626 \$	1 256 \$
Remboursement d'immobilisations	600 \$	395 \$	475 \$
Surplus	1 604 \$	1 869 \$	1 869 \$
Sommaire			
Revenus	22 515 \$	22 701 \$	22 816 \$
Dépenses	18 341 \$	18 675 \$	17 830 \$
Remboursement d'immobilisations	888 \$	667 \$	747 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 586 \$	1 510 \$	2 139 \$
Surplus	1 700 \$	1 849 \$	2 100 \$



Annexes

1. Orientations budgétaires : document adopté par le Conseil de l'UdeM
2. Le processus budgétaire
3. La structure budgétaire de l'UdeM

Orientations budgétaires

CADRE GÉNÉRAL

Tout budget reflète le profil de l'organisation. Le budget de l'UdeM ne fait pas exception à la règle. Pour des motifs qui tiennent aussi bien à son histoire et à sa culture organisationnelle qu'au principe d'autonomie universitaire qui est solidement ancré dans ses instances, l'Université de Montréal est une organisation décentralisée. Et ce principe de décentralisation conditionne le modèle d'allocation budgétaire. Chaque unité est en effet responsable de la gestion de son budget, à l'intérieur de balises imposées par des règles de contrôle budgétaire, comme le respect de l'équilibre, et par des mesures centralisées d'approbation des postes.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement. Au cours des dernières années, l'Université a revu ses règles budgétaires. Cette réforme visait à simplifier l'application de certaines règles et à assurer une plus grande prévisibilité budgétaire, mais aussi et surtout à faciliter pour les unités l'arrimage entre le processus budgétaire et la planification. Plus l'on sait à quoi s'attendre sur le plan budgétaire, plus il est aisé de faire des plans d'effectifs ou de concevoir des projets. Et plus grande est la cohésion d'action à l'échelle de l'Université.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement et, donc, de planification.

L'administration centrale de l'Université a quant à elle la responsabilité bien sûr de s'assurer que la gestion de l'établissement répond aux normes et aux règles en vigueur, mais surtout de favoriser le développement de l'établissement et de l'ensemble de ses composantes ainsi que de mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux objectifs et aux orientations de la planification stratégique institutionnelle. Il lui appartient donc de dégager les sommes nécessaires pour soutenir les projets ou initiatives de portée facultaire et institutionnelle.



PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2019-2020

L'année 2018-2019 aura été en matière de financement universitaire une année marquante à plusieurs égards.

Après des années de compressions et un timide réinvestissement en 2017-2018, le gouvernement a en effet annoncé en 2018-2019 un plan de réinvestissement dans les universités. Ce réinvestissement, qui court sur 5 ans, est loin de couvrir le retard qu'a pris le Québec en regard du financement universitaire, mais si le gouvernement nouvellement élu respecte l'engagement de son prédécesseur, il aura le mérite d'amorcer un vrai rattrapage sur les universités d'ailleurs au pays. Le rehaussement du financement de l'Université, s'il s'avère, pourrait atteindre 6,5 M\$ en 2019-2020.

Après des années de compressions, le gouvernement a annoncé un plan de réinvestissement dans les universités.

En plus du réinvestissement annoncé, le MEES a introduit une nouvelle grille de pondération du financement de l'effectif étudiant au titre de la subvention d'enseignement. Cette grille, qui repose sur une nouvelle table de classification des disciplines d'enseignement, a la particularité de relever la pondération des cycles supérieurs. Étant donnée la part importante des études de 2^e et 3^e cycles à l'UdeM, nous sommes globalement avantagés par l'introduction de cette grille, qui se solde dès 2018-2019 par une hausse récurrente de notre subvention de 3 M\$.

Derrière ce supplément de revenus subventionnés se profile, cependant, une répartition à géométrie très variable d'une faculté ou d'un secteur disciplinaire à l'autre. Certains secteurs disciplinaires gagnent à l'introduction de la nouvelle grille de pondération, tandis que d'autres sortent perdants. Dans bien des cas, l'Université tenait déjà compte du manque de financement de certains programmes pour lesquels la nouvelle grille apporte des correctifs. Cependant, il demeure une certaine asymétrie, que l'on tentera d'amenuiser dans la distribution budgétaire interne du budget de 2019-2020, en dégagant des marges de manœuvre qui permettront de rehausser lorsque nécessaire le financement des « secteurs disciplinaires gagnants de la grille », sans réduire celui de ceux désavantagés par les nouvelles règles budgétaires de Québec.

Une autre mesure du plan de réinvestissement gouvernemental est la déréglementation des droits de scolarité exigibles des étudiants internationaux. Le gouvernement avait déjà procédé il y a quelques années à une déréglementation partielle dans six secteurs disciplinaires de 1^{er} cycle, il l'étend maintenant à toutes les disciplines de 1^{er} cycle, ainsi qu'aux secteurs professionnels de 2^e cycle, pour tous les étudiants – à l'exception des étudiants français et belges francophones. À compter de l'automne 2019, les universités n'auront plus à verser au gouvernement les sommes forfaitaires chargées aux étudiants internationaux visés par la nouvelle mesure; en contrepartie, le gouvernement cessera de verser aux établissements la subvention normée pour les étudiants étrangers. Pour l'Université de Montréal, l'effet de cette mesure sera neutre financièrement, le niveau des droits forfaitaires actuellement imposés compensant en totalité la perte de subvention.

Le gouvernement a également annoncé l'injection d'une enveloppe de 22,8 M\$ en aide directe aux établissements francophones pour accueillir 2 500 nouveaux étudiants internationaux. Cette mesure incitative représente une subvention équivalente à 9 000 \$ par étudiant étranger additionnel. Les modalités précises en lien avec cette nouvelle enveloppe ne sont pas encore connues, mais déjà une réflexion institutionnelle s'est engagée pour mettre en œuvre les stratégies qui permettront à l'UdeM d'en tirer le meilleur parti.

Les variations de l'effectif étudiant, et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur nos revenus, demeurent encore cette année une préoccupation importante. Du début du millénaire jusqu'au milieu de la décennie 2010, des hausses importantes du nombre d'étudiants ont été observées partout dans le réseau universitaire québécois – et particulièrement à l'Université de Montréal. Ces hausses ont eu pour effet d'amoindrir le choc des compressions budgétaires imposées par Québec ces dernières années.

Cette période de croissance démographique est derrière nous pour un moment car les projections démographiques du MEES prévoient que les inscriptions dans les cégeps atteindront un creux en 2019, après quoi elles connaîtront une croissance graduelle. La baisse du nombre d'étudiants, d'abord observable dans les cégeps, se répercute maintenant sur la fréquentation universitaire, avec d'inévitables conséquences budgétaires. À cet égard, les efforts de recrutement, de soutien à la réussite et de développement de programmes se poursuivront au cours des prochaines années.

Les efforts de recrutement, de soutien à la réussite et de développement de programmes se poursuivront au cours des prochaines années.

La population étudiante ne fait pas que diminuer, elle se transforme aussi, et de façon importante. L'Université accueille un nombre toujours croissant d'étudiants étrangers et d'étudiants ayant des besoins particuliers. L'attrait des cycles supérieurs se confirme d'année en année, ce qui modifie la composition de l'effectif étudiant et nécessite un meilleur arrimage des environnements de recherche et de formation, surtout en ce qui touche les programmes interdisciplinaires. De plus, on assiste à une diversification des types de parcours d'études. La vitalité du marché de l'emploi québécois entre parfois en concurrence directe avec l'offre universitaire, mais le phénomène s'accompagne aussi de nouveaux besoins en formation et, donc, d'une nouvelle demande. Tous ces facteurs, ultimement, influencent les finances de l'Université.

Enfin, les activités de recherche représentent une part importante du budget total de l'Université de Montréal. Ces activités sont financées par le fonds avec restrictions et le fonds de dotation, mais le fonctionnement et l'entretien des infrastructures, eux, sont à la charge du fonds de fonctionnement. Or, les programmes gouvernementaux prévus à cet effet ne couvrent que très partiellement les frais engendrés indirectement par la recherche. Le problème est particulièrement criant à l'UdeM et se traduit budgétairement par un important manque à gagner. De nombreuses représentations relatives aux enjeux associés aux frais indirects ont été faites au cours des dernières années auprès des gouvernements fédéral, au premier chef, et provincial, mais elles n'ont malheureusement pas encore trouvé un écho favorable.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020

Compte tenu de ce qui précède, les principes et orientations qui guideront les choix budgétaires de l'Université en 2019-2020 s'énoncent comme suit.

ORIENTATIONS SYSTÉMIQUES

- Déposer un budget à l'équilibre, prévoyant le remboursement de la moitié du déficit accumulé sur un horizon d'environ 20 ans.
- Contrôler la croissance des dépenses en s'assurant à la fois du respect des objectifs stratégiques et financiers institutionnels ainsi que du bon fonctionnement des unités.
- Adapter les règles d'allocation budgétaire en fonction du nouveau modèle de financement qui a été implanté par le gouvernement en visant particulièrement la bonification du financement des cycles supérieurs.
- Appuyer toutes les unités en assurant un niveau de ressources leur permettant de répondre à leurs obligations et de se développer.
- Soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique de l'Université.

ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

- Maintenir un environnement de travail et d'études inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel.
- Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils qui auront été priorisés dans le Plan institutionnel de soutien à la réussite, notamment à l'égard du soutien financier aux études.
- Appuyer le développement des activités de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de la formation et de la recherche.
- Organiser des activités visant à répondre aux besoins en formation de la population et à favoriser la croissance des étudiants aux cycles supérieurs notamment dans une optique de maillage entre l'enseignement et la recherche.
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études en favorisant la mobilité étudiante et l'intégration des étudiants de l'extérieur du Québec.
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation.
- Mettre en œuvre les actions favorisant le déploiement de la stratégie numérique en appui aux missions d'enseignement et de recherche.
- Appuyer le développement des relations avec les diplômés, les partenariats et la démarche philanthropique.
- Appuyer l'essor d'initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l'engagement et l'action citoyenne.

Le processus budgétaire

L'ÉLABORATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT : QUI FAIT QUOI?

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire. Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'informations sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

Le Conseil

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée du projet de budget. Le Conseil est composé de 24 membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire prend connaissance du budget avant son adoption. C'est par un comité permanent spécialement mandaté pour étudier le projet de budget de fonctionnement (le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, à ne pas confondre avec le Comité du budget) que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, des personnels administratif et de soutien et des étudiants.

Le Comité exécutif

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour tracer les grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour élaborer le budget.

Le Comité du budget

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, et constitué de membres de la direction, du Conseil et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

Le Comité de vérification et des finances

Le Comité de vérification et des finances assiste le Conseil de l'Université, dont il relève, dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance. En ce qui touche au budget de fonctionnement, il a pour mandat d'analyser les orientations budgétaires définies annuellement par le Comité du budget et de faire ses recommandations au Comité exécutif. Il est composé de deux membres du Conseil et de deux membres externes, en plus du recteur et de son représentant (le vice-recteur aux finances et aux infrastructures).

Le Vice-rectorat aux finances et aux infrastructures

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures préside le Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction du budget et de la planification.

La Direction du budget et de la planification

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par la Direction du budget et de la planification, qui aménage les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. La Direction du budget et de la planification effectue aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur aux finances et aux infrastructures pour ce volet de ses fonctions, le directeur du budget et de la planification assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

Les décanats

Le doyen ou la doyenne prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les dirigeants de l'Université et les instances compétentes. Il administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

Les directions de service

Comme le doyen ou la doyenne, le directeur ou la directrice de service prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont accordés. Il peut répartir ces fonds entre les différentes branches de son unité, selon les priorités et les objectifs qu'il a fixés.

La Direction des finances

Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU BUDGET

Depuis 2018, le Conseil de l'Université adopte le budget en avril, et non plus en mars comme ce fut longtemps la tradition. Ce changement calendaire est motivé par une volonté de mieux tenir compte des mesures dictées par le gouvernement du Québec dans son propre budget, qui est déposé à la fin du mois de mars de chaque année, et du taux d'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO) autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Néanmoins, comme les règles budgétaires du MEES sont généralement communiquées aux universités en mai, l'Université continuera de préparer son budget selon des estimations fondées sur des informations partielles.

ÉTAPES		PÉRIODE DE RÉALISATION						
		Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
1.	Réalisations estimées au 30 septembre							
2.	Adoption d'un modèle d'allocation budgétaire							
3.	Amorce de la rédaction des règles d'attribution et de gestion budgétaires							
4.	Élaboration du canevas des enveloppes budgétaires							
5.	Estimation des réserves, des masses salariales et des avantages sociaux							
6.	Estimation de la subvention du MEES de l'année suivante et des revenus de l'UdeM							
7.	Réalisations estimées au 31 décembre							
8.	Estimation des inscriptions (EETC) de l'année en cours selon la méthode de financement interne							
9.	Préparation du budget de gestion et des enveloppes budgétaires							
10.	Rencontres prébudgétaires avec les unités							
11.	Présentation du budget - au Comité exécutif, - au Comité du budget de l'Assemblée universitaire, - à l'Assemblée universitaire, - aux doyens et aux directeurs de service.							
12.	Adoption du budget par le Conseil de l'Université							
13.	Transmission des enveloppes budgétaires aux unités							

La structure budgétaire

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- le **fonds de fonctionnement**, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général du campus ainsi que certaines activités internes de recherche;
- le **fonds avec restrictions**, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- le **fonds de dotation**, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au fonds avec restrictions;
- le **fonds des immobilisations**, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres.

Les deux premiers fonds – fonctionnement et avec restrictions – servent à financer directement les activités des deux volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux autres fonds – dotation et immobilisations – financent plutôt des projets de développement en soutien à la mission fondamentale de l'Université. Tous fonds confondus, l'UdeM a affiché des revenus de 1 103,6 M\$ et des dépenses de 1 046,9 M\$, excluant les avantages sociaux futurs, pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2018.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement, les principes d'allocation des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il est interdit de prélever du fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2017-2018, environ 57 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 69 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses immobilières : acquisitions documentaires, aménagement de laboratoires de recherche ou d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat du progiciel de gestion intégré et d'ordinateurs pour les professeurs, etc.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation totalisait 342 M\$ au 30 avril 2018. Les revenus de capitalisation du fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au fonds avec restrictions. Un maximum de 0,5 point de pourcentage du rendement du fonds de dotation peut être viré au fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique. En 2017-2018, ce pourcentage se chiffrait à 0,5 %, soit environ 1,2 M\$.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS AVEC RESTRICTIONS

Le fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche gérées par le fonds avec restrictions, comme celles du Programme des chaires de recherche du Canada, servent en partie à payer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, sont pris en charge par le fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 105 titulaires de chaire de recherche du Canada – sans compter la trentaine de titulaires de nos écoles affiliées – sur les quelque 2000 professorats de recherche qui sont financés au pays par ce programme.

Inversement, la recherche occasionne des frais qui pèsent indirectement sur le fonds de fonctionnement. On estime en général que ces frais indirects peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. À l'UdeM, nous évaluons nos besoins à ce titre à environ 93 M\$ sur la base du taux de 50 % de nos revenus de recherche. En guise de comparaison, nous avons touché, en 2017-2018, 39 M\$ des gouvernements du Québec et du Canada pour couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur nos campus.

La différence, de près de 54 M\$, n'est pas nécessairement absorbée par le fonds courant de fonctionnement. D'une part, certains besoins ne sont tout simplement pas comblés : comme pour les immeubles, il existe un « entretien différé » des ressources allouées à la recherche. D'autre part, il est difficile pour nous d'évaluer avec précision la part des frais indirects de la recherche qui est assumée par le budget de fonctionnement, en raison notamment de la difficulté d'assigner de manière claire une dépense à la recherche ou à l'enseignement. Un exemple : les acquisitions des bibliothèques soutiennent les activités de nos chercheurs, mais elles contribuent également à la formation de nos étudiants, en particulier aux cycles supérieurs.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, Canada

Tél. : 514-343-6111 Site Internet : www.umontreal.ca

Ce document peut être consulté à l'adresse
budget.umontreal.ca

Publié par le Bureau des communications et des relations publiques de l'Université de Montréal, avril 2019